

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1125

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de l'édition 2022 de Silk in Lyon du 17 au 20 novembre

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1125**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de l'édition 2022 de Silk in Lyon du 17 au 20 novembre

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Reconnue dans le monde entier, la Soie est l'un des emblèmes de Lyon qui conjugue patrimoine, créativité et reconnaissance internationale. Les entreprises de soieries lyonnaises restent, à ce jour, grâce à leur savoir-faire allié à leur inventivité et leur innovation technologique, les fournisseurs privilégiés des entreprises de confection, de l'habillement des grandes maisons de la haute couture présentes dans le monde entier.

II - Objectifs et historique

La Métropole de Lyon souhaite accompagner le développement d'événements qui permettent d'affirmer l'image et la reconnaissance des savoir-faire de la filière textile de l'agglomération lyonnaise. Vitrine de l'excellence de la filière textile lyonnaise, la soie est une porte d'entrée vers la découverte des métiers de l'industrie textile. Le festival Silk in Lyon participe à la reconnexion des habitants à la production et l'industrie.

L'événement Silk in Lyon est un temps fort pour les entreprises lyonnaises.

Pour la Métropole, il permet d'affirmer le soutien à la filière textile, afin de :

- consolider l'identité de savoir-faire, d'excellence de l'agglomération lyonnaise aux niveaux régional et national, en se positionnant sur un créneau spécifique et différenciant : les tissus hauts de gamme et l'univers de la soie, Fabriqué en France, Fabriqué à Lyon, élément de l'identité du territoire métropolitain,
- sensibiliser et stimuler la demande pour les entreprises locales,
- favoriser la création par une émulation collective autour d'une thématique partagée,
- soutenir un événement qui allie à la fois la dimension patrimoniale, la dimension créative de la soie, le savoir-faire et l'innovation.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0675 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 3^{ème} édition de Silk in Lyon. En voici les résultats :

- 7381 visiteurs (- 14 % par rapport à 2019),
- 230 scolaires accueillis sur des parcours définis (de la primaire aux études supérieures),
- 28 479 € de recettes (- 12 % par rapport à 2019),

- 29 exposants vendeurs,
- 1 parcours des savoir-faire ayant mobilisé 30 étudiants du lycée La Martinière Diderot,
- des retours participants très positifs (70 % de taux de satisfaction),
- 7 lieux hors les murs,
- 3 démonstrations,
- 4 performances artistiques,
- 4 ateliers en continu,
- 15 conférences,
- 8 expositions,
- 12 visites guidées,
- une salle dédiée à l'international.

IV - Programme d'actions pour l'année 2022 et plan de financement prévisionnel

Silk in Lyon revient au Palais de la Bourse du 17 au 20 novembre 2022 pour une 4ème édition.

L'édition 2022 de Silk in Lyon portera le thème de la proximité et du savoir-faire local. Elle illustrera le dynamisme de la soie, du Fabriqué en France, et l'engagement d'une profession dont l'excellence constitue la source d'une notoriété mondiale.

Expositions, ateliers créatifs, conférences, performances artistiques seront au rendez-vous pour faire découvrir ou redécouvrir une profession qui met à l'honneur l'artisanat tout en sachant se réinventer et évoluer avec son temps. Des professionnels aguerris autant que de jeunes étudiants viendront présenter leur savoir-faire et les différents métiers parfois méconnus de la filière, qui permettent d'envisager des carrières très diversifiées dans le secteur.

a) - Une mise à l'honneur des savoir-faire régionaux

Silk In Lyon mettra à l'honneur les 30 exposants régionaux présents. Chacun d'entre eux choisira une pièce emblématique de son art qu'il présentera au public dans un espace dédié. L'espace consacré aux objets de soie mettra en lumière la diversité de la profession : tissus, étoffes vestimentaires, mais aussi créations réalisées à partir de soie : bijoux, décoration, accessoires, cosmétiques, etc.

b) - Un événement pédagogique pour petits et grands

Silk in Lyon est un vecteur de connexion à la jeunesse et à la formation pour susciter des vocations dans une filière textile innovante et en recherche constante de talents.

Fort du succès des années précédentes, Silk in Lyon proposera de nouveau son parcours du savoir-faire : un aperçu complet et concret des différentes étapes de fabrication de la filière, de l'élevage des vers à soie en passant par le tissage et le dessin, avant de finaliser le processus avec l'impression.

c) - International

Cette édition fera la part belle à une ville à l'honneur et aux membres du réseau Silky cities grâce à une salle dédiée au sein du Palais de la Bourse.

d) - Opération Carré solidaire

L'opération est renouvelée. Un concours sera organisé avec des étudiants de l'école Maya campus Roanne pour la réalisation d'un motif qui sera ensuite imprimé sur un carré de soie. L'impression sera réalisée par un soyeux lyonnais. Les carrés seront vendus au Palais de la Bourse. Les bénéfices de cette vente seront reversés à une association métropolitaine œuvrant dans le recyclage et l'*upcycling*.

e) - Hors les murs et partenariat

Dans la continuité des précédentes éditions, Silk In Lyon multiplie les partenariats avec les musées, notamment pour proposer un parcours hors les murs, en complément de la visite au Palais de la Bourse. Un partenariat est, notamment, prévu avec la Biennale d'art contemporain.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
location Palais de la Bourse	45 000	ventes de produits finis	116 000
logistique	149 600	subventions d'exploitation	

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication et relations presse	28 620	Région Auvergne-Rhône-Alpes	17 500
animation - programmation culturelle	10 000	Métropole	25 000
accueil délégation étrangère	7 200	Ville de Lyon	35 000
frais de déplacements et réception	1 950	profession textile	50 000
divers (assurances, commissions bancaires, etc.)	2 000	participation complémentaire de la ville à l'honneur	20 000
prestations administratives et financières	6 200		
frais de fonctionnement de l'association porteuse	1 130		
cocktail Estime de soie	10 000		
opération Carré de soie	1 800		
Total	263 500	Total	263 500

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 €, au profit de l'association Silk in Lyon pour la 4^{ème} édition de l'événement Silk in Lyon du 17 au 20 novembre 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon pour la 4^{ème} édition de l'événement de Silk in Lyon du 17 au 20 novembre 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Silk in Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285249-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
